

## BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

### HONORAIRES DE TRANSACTIONS

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE VENDEUR, SAUF STIPULATIONS CONTRAIRES PRÉVUES AU MANDAT.

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC*
DE 0€ À 49 999 €	6500 €
DE 50 000 € À 99 999 €	8000€
DE 100 000 € À 139 999 €	7%
DE 140 000 € À 199 999 €	6%
DE 200 000 € À 299 999 €	5.5%
DE 300 000 € À 399 999 €	5%
DE 400 000 € À AU-DELÀ	4.5%

\* PRIX TOUTES TAXES COMPRISSES AVEC LA TVA DE 20%.

### HONORAIRES DE LOCATIONS

SUIVANT L'ARTICLE 5 DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989, LE MONTANT TOUTES TAXES COMPRISSES IMPUTÉ AU PRENEUR POUR LES PRESTATIONS RELATIVES À LA RÉALISATION DE LA VISITE DU PRENEUR, À LA CONSTITUTION DE SON DOSSIER, À LA RÉDACTION DU BAIL ET À L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX NE PEUT EXCÉDER CELUI IMPUTÉ AU BAILLEUR ET DEMEURE INFÉRIEUR OU ÉGAL À UN PLAFOND PAR MÈTRE CARRÉ DE SURFACE HABITABLE DE LA CHOSE LOUÉE FIXÉ PAR VOIE RÉGLEMENTAIRE ET RÉVISABLE CHAQUE ANNÉE (ARTICLE 5 DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989 TENDANT À AMÉLIORER LES RAPPORTS LOCATIFS ET PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°86-1290 DU 23 DÉCEMBRE 1986 ET DÉCRET N°2014-890 DU 1ER AOÛT 2014 RELATIF AU PLAFONNEMENT DES HONORAIRES IMPUTABLES AUX LOCATAIRES ET AUX MODALITÉS DE TRANSMISSION DE CERTAINES INFORMATIONS PAR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER).

#### A USAGE D'HABITATION :

LE MONTANT DE CHACUNE DES PARTS NE POURRA ÊTRE SUPÉRIEUR A UN MOIS DE LOYER AVEC LES CHARGES.

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE		HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	8 € TTC** / M <sup>2</sup>	HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	8 € TTC** / M <sup>2</sup>
HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	3 € TTC** / M <sup>2</sup>	HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	3 € TTC** / M <sup>2</sup>

\*\* PRIX TOUTES TAXES COMPRISSES AVEC LA TVA DE 20%.

#### LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	20% TTC*** DU LOYER ANNUEL À LA CHARGE DU LOCATAIRE

\*\*\* PRIX TOUTES TAXES COMPRISSES AVEC LA TVA DE 20%.

### HONORAIRES DE GESTION

GESTION	ASSURANCE DE LOYERS IMPAYES
6.90 % TTC**** DU QUITTANCEMENT MENSUEL	2.20 % TTC**** DU QUITTANCEMENT MENSUEL

\*\*\*\* PRIX TOUTES TAXES COMPRISSES AVEC LA TVA DE 20%.

VALABLE DU 01/07/2023 JUSQU'AU 31/12/2023